Le rôle du capital social dans un régime de propriété collective des ressources dans les zones côtières. Exemple de la gestion communautaire des ressources côtières aux Îles Fidji[1]

Yae Sano[2]

Résumé

Le présent article analyse le capital social et ses fonctions de liaison et de cohésion sociales dans un régime communautaire de gestion des ressources côtières, à l'exemple du régime de gestion collective en vigueur aux Îles Fidji. Grâce à des liens solides entre villageois, les informations et les savoirs sont diffusés au sein de la communauté. Une structure villageoise fondée sur les liens de parenté contribue à un degré élevé de responsabilité parmi les villageois chargés de la garde et de la surveillance des ressources marines. L'intensification de la coopération entre organisations non gouvernementales (ONG) et villages a facilité l'établissement de « liens faibles », qui permet aux villageois d'avoir accès à de nouvelles connaissances et informations sur la gestion des ressources côtières. Une organisation non gouvernementale a adopté une « approche fondée sur la participation des individus », en associant certains villageois à la gestion, et a ainsi réussi, plus qu'auparavant, à intégrer les savoirs et l'expérience des utilisateurs des ressources à des plans de gestion. Il en résulte une meilleure harmonie entre les institutions et le contexte local.

Introduction

Les ressources côtières revêtent une grande importance pour beaucoup d'Océaniens. La pêche à petite échelle, en particulier, est normalement pratiquée entre le littoral et le tombant extérieur des récifs. Elle constitue une source essentielle de revenus et de protéines animales. (Gillett and Lightfoot 2001; King and Lambeth 2000; World Bank 1999). Il n'existe toutefois pas de consensus concernant la pérennité de l'exploitation des ressources côtières. Certaines études montrent que, dans le Pacifique Sud, les écosystèmes côtiers et leurs ressources sont de plus en plus menacés par différents facteurs (Huber et Mc Gregor 2002, UNEP 1999 ; World Bank 1999), y compris les activités humaines, qu'elles soient terrestres ou océaniques.

Face à la nécessité de protéger et conserver les ressources côtières d'Océanie, des fonds et des efforts considérables ont été investis, au cours des dernières décennies, afin d'atténuer la pression qui s'exerce sur ces ressources et de rechercher des solutions aux problèmes posés par leur dégradation. Simultanément, la pratique de la gestion des ressources côtières a évolué. En particulier, l'approche centralisée ou « descendante » de la gestion des ressources a été abandonnée au profit de ce que l'on appelle couramment la gestion communautaire, ou « ascendante ». Ce changement radical s'observe en Océanie, où la politique des pouvoirs publics et les stratégies des bailleurs de fonds internationaux s'attachent systématiquement à stopper la dégradation de l'environnement côtier et à inverser la tendance grâce à une collaboration avec les populations locales (par exemple King and Lambeth 2000; LMMA 2003).

Capital social et gestion collective des ressources

L'article qui suit est un résumé d'une thèse de doctorat que j'ai soutenue sur les fonctions du capital social dans la gestion communautaire des ressources côtières (GCRC) aux Îles Fidji, où des organisations non locales aident les populations locales dans leurs activités de gestion. L'expression de « capital social » a acquis une popularité croissante parmi les universitaires et les gestionnaires, qui la considèrent comme utile à l'obtention de résultats positifs du développement social et économique.

Sur la base de l'examen des principaux documents relatifs au capital social (par exemple Coleman 1988; Côté and Healy 2001; Fukuyama 1995; Harpham et al. 2002; Lin 2001; Putnam 2000; Putnam et al. 1993; Woolcock 1998), et pour les besoins de la présente étude, nous définissons le capital social comme un ensemble de valeurs telles que les normes de réciprocité et de relations sociales intrinsèquement liées à la structure sociale d'une société, qui permettent aux individus d'agir collectivement pour atteindre les objectifs qu'ils souhaitent. Le point le plus important à souligner est qu'en développant le capital social, une collectivité peut instaurer des relations de confiance, qui ont une incidence sur le degré de collaboration auquel ils conduisent leurs actions.

Il importe particulièrement de connaître les théories relatives à la mise en commun des ressources quand on se penche sur la gestion des ressources naturelles. Elles expliquent pourquoi le capital social est nécessaire à la GCRC. D'après la littérature concernant le « nouvel institutionnalisme », un point fait l'unanimité : la condi-

[1] J'ai conduit cette étude dans le cadre de ma thèse de doctorat, soutenue la Crawford School of Economics and Government, Université nationale d'Australie.

[2] College of Asia Pacific Studies, Ritsumeikan Asia Pacific University, 1-1 Jumonjibaru, Beppu, Oita 874-8577, Japon. Courriel : ysano@apu.ac.jp

tion nécessaire à une gestion durable des ressources est l'existence d'institutions qui donnent des pouvoirs aux communautés locales. En effet, les institutions réduisent l'incertitude en proposant des structures de gestion (North 1990) et en déterminant clairement les actions qui sont permises et celles qui sont interdites (Oakerson and Walker 1997). En outre, les institutions influent sur la manière dont une communauté évolue dans le temps parce qu'elles infléchissent les choix des gens 1) en intervenant sur la disponibilité des informations et des ressources, 2) en prenant des mesures d'incitation, et 3) en fixant les règles de base des transactions sociales (Nicholson 1993). Ainsi que des chercheurs en gestion des ressources collectives (par exemple Ahn and Ostrom 2001; Ostrom 1990; Ostrom 1998a; Rudd 2000) l'ont soutenu, il faut un certain degré de confiance entre les utilisateurs des ressources pour que les institutions perdurent. Pour éviter les problèmes couramment posés par les deux éléments essentiels que sont la soustraction et l'exclusion, l'exploitation durable des ressources collectives nécessite la coopération des utilisateurs (Ostrom 1990) ; dans une certaine mesure, ceux-ci doivent obéir à des normes communes et comprendre les règles régissant l'exploitation des ressources, de manière à maintenir les institutions en place.[3] Il s'ensuit que le capital social joue un rôle essentiel dans la gestion des ressources collectives.

Pour examiner de manière empirique la façon dont le capital social fonctionne dans la GCRC, cas particulier de la gestion des ressources collectives régulée par des interventions extérieures, la recherche décrite ici porte sur les deux dimensions du capital social : le capital de cohésion (*bonding*) et le capital de liaison (*bridging*). Le *capital social de cohésion* se définit par les liens existant parmi des groupes plus ou moins homogènes ; il caractérise une communauté. Le *capital social de liaison*, quant à lui, se définit par les liens existant entre des groupes sociaux divers et correspond à la notion de capital social entre la communauté et des organismes extérieurs (Gittell et Vidal 1998; Putnam 2000: 22–23).

La notion de nature bidimensionnelle du capital social est utile pour expliquer la situation de la GCRC aux Îles Fidji. Les Fidjiens eux-mêmes voient dans la vie du village une source d'identité et un symbole d'unité. Ces liens forts — ou un capital social de cohésion fort — ont contribué à la coopération dont les Fidjiens ont fait preuve pour maintenir une institution essentielle pour la protection de leurs ressources : le système d'aires de pêche coutumières désigné par *qoliqoli*. D'un autre côté, en réponse au problème de la dégradation des ressources causée par des méthodes d'exploitation non pérennes, des ONG ont promu des projets de GCRC dans des villages fidjiens. Ces projets reposent sur la théorie des ressources collectives, qui encourage l'auto-gouvernance exercée par les villageois. Ce faisant, les ONG confèrent une certaine autonomie aux membres de la communauté en fournissant les connaissances, les savoir-faire et des suggestions visant à redynamiser les pratiques d'exploitation traditionnelle des ressources, plus précisément une aire marine protégée (AMP) ou un *tabou*[4] (Veitayaki et al. 2001:1). Bref, les projets des ONG visent à établir un capital social de liaison dans le contexte de la GCRC.

Les AMP constituent un outil de conservation des ressources côtières dans l'ensemble du Pacifique, selon une approche communautaire. Dans le cas de Fidji, le Réseau d'aires marines sous gestion locale (LMMA) a introduit des versions d'AMP sous gestion locale comme moyens de conservation des ressources côtières à l'échelon des communautés. Le Réseau LMMA, mis en place en octobre 2000, était formé d'un groupe de parties prenantes de la conservation des ressources marines : communautés, universitaires, ONG, bailleurs de fonds et organismes du secteur public. Une LMMA est « l'aire marine globale gérée par la communauté locale ou des groupes détenteurs de ressources (ou co-gérée avec une assistance extérieure) » (LMMA 2005:11). Bien que le site d'une LMMA puisse avoir un but et une conception très variables, deux aspects demeurent constants : 1) une aire bien définie ou désignée, et 2) une forte implication des communautés et/ou des collectivités locales dans la prise de décisions et leur mise en œuvre. Certaines parties des LMMA peuvent être décrétées « réserves totales » ou « zone de pêche interdite de certaines espèces », selon les conditions locales et les buts poursuivis en matière de conservation.

Méthodes

À l'aide d'un cadre analytique fondé sur la littérature relative aux ressources collectives et au capital social, j'ai examiné dans quelle mesure le capital social joue un rôle catalyseur et influe sur la durabilité de la GCRC, avec l'intervention d'organismes extérieurs (ONG, par exemple). Le défi de la gestion des ressources collectives consistant à amener les gens à collaborer afin de maintenir les institutions, une façon de mesurer la « GCRC pérenne » consiste à examiner : 1) si les utilisateurs des ressources ont une perception commune des règles et 2) s'ils obéissent à ces règles. De nombreux scientifiques (par exemple Bullen and Onyx 1998; Halpern 2005; Woolcock and Narayan 2000) ont souligné que mesurer le capital social est un sujet de controverse. Les formes du capital social diffèrent non seulement selon la société

[3] Douglass North définit les institutions comme « les règles du jeu en vigueur dans une société ou, plus concrètement, les contraintes conçues par les individus qui président aux interactions humaines. » Alors que la législation de l'État est une forme d'institution, les institutions peuvent aussi être de nature informelle : les normes sont semblables à des règles, mais sont considérées comme le standard informel parmi un groupe d'individus donnés. Il faut noter que les « institutions » sont à distinguer des « organisations », qui sont des « groupes d'individus animés d'un but commun pour atteindre des objectifs » (North, D.C. 1990. Institutions, institutional change, and economic performance. New York: Cambridge University Press.)

[4] Le *tabou*, pratiqué à l'origine dans des buts sociaux et spirituels, consiste dans la fermeture temporaire d'une partie du *qoliqoli* ou une interdiction de pêcher certaines espèces. En particulier, lors du décès d'un grand chef, un *tabou* de 100 jours est souvent imposé sur une certaine partie du *qoliqoli* en signe de respect. Dans le contexte de la gestion communautaire des ressources côtières aux Îles Fidji, *tabou* désigne une aire marine protégée (AMP) où les villageois n'ont pas le droit de capturer des créatures marines, quelles qu'elles soient. Le Réseau LMMA considère que les aires marines sous gestion locale (LMMA) diffèrent des AMP en ce qu'elles se caractérisent par la propriété (et/ou le contrôle) détenue par la population locale, tandis que les AMP sont généralement conçues selon une approche de la gestion hiérarchisée de haut en bas. Si l'on suit la définition large de l'UICN, le terme d'AMP est employé ici comme synonyme de la LMMA de Fidji.

en question, mais aussi au niveau opérationnel. De fait, elles évoluent dans le temps. C'est pourquoi les instruments de mesure doivent se concentrer sur toute une gamme de dimensions du capital social (Narayan and Cassidy 1999). La présente recherche s'appuie sur des études précédentes qui ont tenté de mesurer le capital social et les résultats socioéconomiques dans plusieurs villages ruraux de différents pays en développement (Grootaert et al. 2003; Narayan 1997; Narayan and Pritchett 1999). Sur la base de ces études, le cadre d'indicateurs du capital social (fig. 1) a été utilisé pour examiner le capital social de cohésion et de liaison dans le contexte de la GCRC aux Îles Fidji.

Les sites étudiés sont les districts de Cuvu et Wai, deux des 21 districts de la province de Nadroga/Navosa, sur la côte sud-ouest de l'île de Viti Levu. Ces deux districts ont collaboré avec des ONG sur des projets de GCRC, dans le cadre du Réseau LMMA de Fidji. Du fait de leur différence de proximité et d'accès à l'économie de marché, ces deux zones présentent logiquement des caractéristiques différentes, qui pourraient être conceptualisées par les notions de capital social de cohésion et de liaison. D'un autre côté, elles ont les trois caractéristiques suivantes en commun : 1) elles présentent des éléments typiques de la gestion des ressources collectives, régi par le système fidjien de propriété coutumière des espaces marins ; 2) les résidents ont bénéficié du soutien d'organisations extérieures, d'ONG par exemple, pour l'aménagement d'une AMP ; et 3) les activités de gestion des ressources côtières bénéficiant du soutien d'organisations extérieures, la planification de la gestion par exemple, impliquaient la participation de la communauté.

Le premier site étudié est le district de Cuvu,[5] situé près de la route principale, et à proximité de la ville de Sigatoka. L'industrie du tourisme, dans et près du district, fournit des emplois aux résidents. Dans ces conditions, et conformément aux affirmations des sociologues (Gilbert and Gugler 1982; Sandel 1984) selon lesquelles une communauté modernisée ne partage pas de valeurs, on pensait que les communautés du district de Cuvu présenteraient un niveau relativement bas de capital social de cohésion et un niveau élevé de capital social de liaison. Depuis 1999, l'ONG Partenaires dans le développement communautaire de Fidji (PCDF) participe activement à la GCRC à Cuvu.[6]

Le deuxième site étudié est le district de Wai, situé dans la province occidentale de Nadroga/Navosa et qui comprend six villages. Quatre de ceux-ci, y compris le village principal de Lomawai, sont situés le long de la côte, à 5 km environ de la route principale. Les deux autres sont situés dans les terres. Depuis 1999, l'antenne fidjienne du WWF travaille avec les résidents des villages de Wai sur un projet de gestion communautaire des ressources côtières. Par rapport au district de Cuvu, celui de Wai est isolé, et l'on pouvait s'attendre à ce que les villageois présentent un niveau plus élevé de capital social de cohésion et un niveau plus bas de capital social de liaison.

Les travaux de collecte de données sur le terrain ont été réalisés pendant une période de huit mois, en 2003 et 2004. Cinquante-trois entretiens ont été conduits avec diverses personnes, notamment des chefs de village, des chefs coutumiers, des anciens, des « gardiens » des ressources halieutiques, des villageoises, des membres d'ONG, des fonctionnaires de l'État et d'autres. Pour obtenir des données quantitatives, une enquête individuelle a été conduite auprès de 60 personnes de Cuvu et 62 de Wai. En outre, des informations de référence ont été recherchées dans des documents officiels des pouvoirs publics fidjiens. Par triangulation (Maxwell 1996; Patton 2002; Tashakkori and Teddlie 1998), un chercheur peut associer des données et des informations recueillies selon ces méthodes multiples et confirmer leur exactitude.

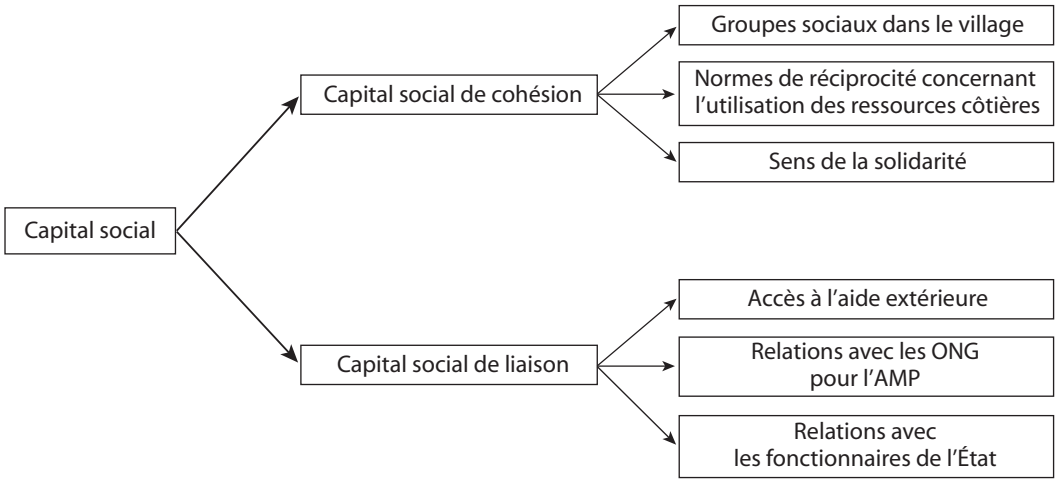

Figure 1. Cadre d'indicateurs du capital social utilisé dans la présente étude.

[5] Le district de Cuvu comprend sept villages côtiers qui partagent traditionnellement une zone de pêche coutumière avec le village voisin qui relève du district de Tuva. En raison de ces liens historiques entre les villages, l'ONG PCDF travaille, depuis 1999, avec les huit villages pour conduire un projet de gestion des ressources côtières. C'est pourquoi, pour les besoins de ma recherche, le site de Cuvu désigne la zone qui inclut ces huit villages

[6] Le district de Cuvu et PCDF se sont retirés du Réseau LMMA de Fidji en 2004.

Les institutions de GCRC de Cuvu et Wai

Les types de règles que cette étude s'est attachée à identifier sont celles qui régissent les limites des ressources et leur appropriation. Il importe de comprendre ces limites si l'on veut élucider ce qui est géré, et pour le compte de qui. En bref, si l'on réduit l'incertitude quant aux personnes qui profiteront des pratiques de gestion et celles qui assumeront les frais, des limites clairement définies augmentent les chances de réussite. Dans les cas de GCRC de Fidji, il existe deux types de limites de gestion des ressources collectives : ce sont les limites du *qoliqoli* et celles des AMP, principal outil de conservation des ressources dans les zones côtières. La figure 2 montre la manière dont ces limites sont définies sur des cartes, d'après une carte officielle de *qoliqoli*.

L'État et la population fidjienne se partagent les eaux côtières et les ressources naturelles. Bien que ce système de double propriété soit complexe et souvent mal compris par la population (Lagibalavu 1994), les habitants des villages de Cuvu et Wai sont au courant de cette question et comprennent bien la manière dont les droits de propriété sont attribués. Des projets conduits avec l'aide d'ONG ont permis aux résidents des deux districts de mieux connaître l'accord régissant leurs droits de propriété et leurs activités halieutiques dans le *qoliqoli*. Tous les villageois connaissent également les limites de l'AMP.

Les habitants des districts de Cuvu et Wai connaissent bien les règles d'appropriation. Tous savent que la pêche est interdite dans leur AMP, de même que l'emploi de certains types d'engins. Il semble que, bien que les villageois ne connaissent pas exactement la taille limite des mailles imposée par la Loi fidjienne sur la pêche, ils savent que l'emploi de filets à mailles fines est interdit.

Avant d'examiner dans quelle mesure la GCRC peut être considérée comme un outil de gestion durable des ressources collectives, il faut se demander si les utilisateurs des ressources obéissent aux règles. Si le nombre d'habitants qui observent les règles est restreint, l'institution a peu de chances de perdurer. Bien que le respect des règles soit essentiel pour pérenniser la gestion des ressources, aucune des ONG n'avait recueilli de données sur le respect des règlements locaux par les villageois. Étant donné qu'il est difficile de mesurer directement le respect des règlements, le questionnaire d'enquête demandait aux répondants comment ils *percevaient* le respect des règles dans leur propre village.

La figure 3 illustre la manière dont les habitants des villages perçoivent le respect des règlements régissant l'AMP située dans leur espace marin. On constate que 40,4 % seulement des résidents de Wai « respectent toujours » ou « respectent la plupart du temps » les règlements halieutiques. Cinquante-six pour cent répondent que « certains ne les suivent pas » ou « la plupart d'entre nous ne les suivent pas ». En revanche, les résidents de Cuvu manifestent un plus grand respect des règlements de l'AMP : 72 pour cent répondent « nous les suivons tous » ou « la plupart du temps, nous les suivons. » D'autres personnes interrogées révèlent toutefois que certains violent les règles de propriété. Ces contrevenants sont des personnes extérieures aux villages, ou les villageois eux-mêmes. Parmi les raisons invoquées pour ces violations, les villageois citent la méconnaissance de l'importance de la conservation, et le manque de respect des autres résidents manifesté par les jeunes.

Le capital social de cohésion dans les districts de Cuvu et Wai

Les ouvrages théoriques (Fedderke et al. 1999) postulent que le capital social de cohésion aide un groupe à rationaliser les règles et les normes, en facilitant la circulation de l'information, qui incite les membres à s'y conformer. La société fidjienne impose des obligations et des exigences d'ordre traditionnel aux individus, en particulier à ceux qui habitent dans des villages, d'où certaines caractéris-

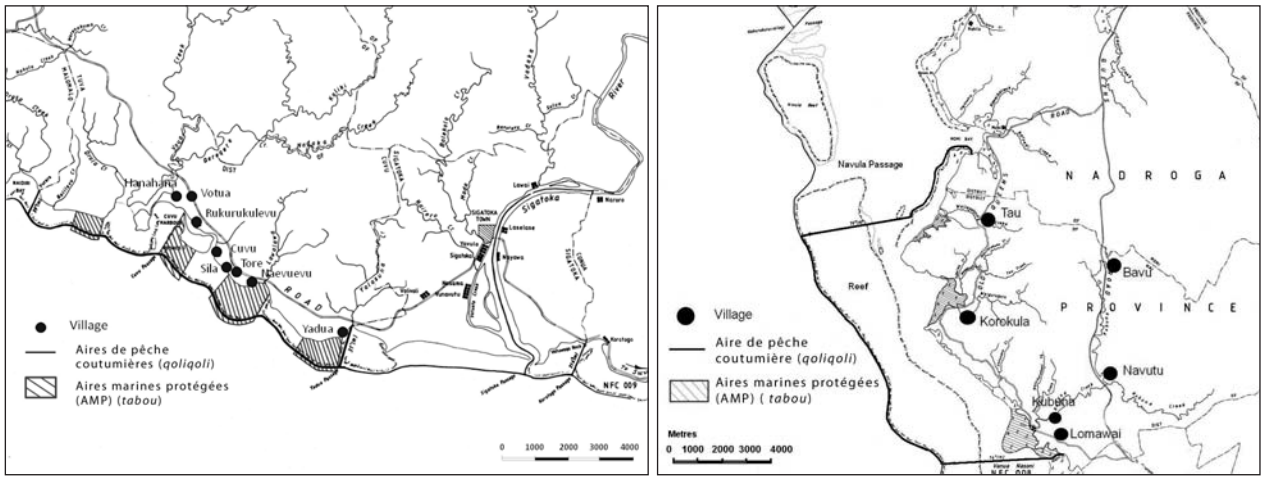

Figure 2. *Qoliqoli* et AMP à Cuvu et Wai.[7]

[7] Les cartes originales du *qoliqoli* produites par le Ministère des affaires fidjiennes ont été modifiées par l'auteur.

tiques dominantes telles que l'existence de liens forts propices à une gestion collective des ressources côtières.

a) Les groupes sociaux dans les villages

La plupart des groupes sociaux, dans les deux districts, sont liés à la vie religieuse. Ils comprennent notamment l'école dominicale pour les enfants, le groupe de jeunes (Méthodistes), et des groupes de femmes et d'hommes. Tous les résidents peuvent y adhérer et il n'y a pas d'autre condition d'adhésion que le sexe et l'âge. La plupart des gens sont donc membres d'un de ces groupes, à moins de n'appartenir à une autre confession que l'Église méthodiste. Tous ces groupes se réunissent régulièrement, une fois par semaine.

Outre les groupes sociaux confessionnels, les villageois ont mentionné l'existence de quelques groupes sociaux dans les villages des deux districts. Les mamans rejoignent le club des mères d'une école primaire et participent aux activités de celle-ci. Les hommes âgés forment un groupe d'anciens, mais les femmes âgées appartiennent au groupe des femmes. Une équipe de rugby réservée aux hommes de Cuvu a été formée, mais il n'existe pas de groupe sportif ni d'équipe pour les femmes. Selon les villageois, cela résulte du fait que le secteur touristique offre de meilleurs emplois aux femmes à proximité des villages. L'un des villages de Cuvu (Rukurukulevu) a aussi un groupe de jeunes résidents qui donnent à l'occasion des spectacles de *meke*, une danse traditionnelle fidjienne, pour les touristes des complexes hôteliers du coin. Hormis le groupe d'anciens, aucun groupe ne participe à des activités liées à la gestion collective des ressources côtières. L'avis des anciens étant très respecté par les villageois, les décisions qu'ils prennent lors de leurs réunions peuvent avoir une incidence sur ces activités.

b) Les normes de réciprocité en matière d'exploitation des ressources côtières

D'après les études conduites à ce sujet, les Fidjiens cultivent généralement des liens puissants fondés sur la parenté, favorables à des relations de réciprocité (Frazer 1973; Nayacakalou 1978; Ravuvu 1983). Ils semblent admettre couramment l'existence d'une réciprocité de haut niveau, et toutes les personnes interrogées soulignent la solidité de leurs liens de parenté et la manière dont elles s'entraident dans la vie quotidienne. Au cours d'entretiens, formels ou non, de nombreux répondants ont souvent évoqué l'importance de la famille et leur responsabilité envers d'autres membres de la famille. En outre, les Fidjiens reconnaissent l'existence d'un degré élevé de réciprocité, même entre clans ou tribus différents.

Pour examiner les relations de réciprocité entre villageois en matière d'exploitation des ressources marines, les enquêteurs ont demandé aux participants 1) ce qu'ils font lorsqu'ils empruntent des engins de pêche et 2) ce qu'ils font lorsqu'ils pêchent plus de poissons que nécessaire. (Le tableau 1 indique la fréquence d'emprunt d'engins de pêche à d'autres résidents, et le tableau 2, les obligations des résidents qui empruntent des engins de pêche). Dans le district de Cuvu, 24 répondants sur 59 (40,1 %) ont indiqué qu'ils empruntent des équipements de pêche. Parmi les hommes, 60 %, contre 26,5 % seulement des femmes, répondent qu'ils empruntent des engins de pêche. Bien que la plupart des femmes vont pêcher, nombreuses sont celles qui n'utilisent aucun équipement, car elles vont surtout sur le récif ramasser des ressources. Le rapport entre les hommes et les femmes qui ont besoin d'emprunter des engins de pêche penche donc en faveur des hommes.

Parmi les personnes qui indiquent emprunter des engins de pêche, 75 % donnent une partie de leurs prises au propriétaire des engins. Les habitants de Cuvu expliquent la façon dont fonctionnent les relations de réciprocité en soulignant tous qu'ils n'échangent pas d'argent entre eux. « Lorsque nous rentrons de la pêche, et si nous avons beaucoup de poissons, nous devons donner une partie de la prise au propriétaire du filet. Ainsi, il peut nous donner (prêter) un filet à chaque fois qu'on le lui demande, sinon ça ne marche pas. Les gens ne donnent jamais d'argent, dans notre village. Il suffit de donner quelques poissons quand on rentre, parce que nous sommes tous pour ainsi dire cousins. »

Dans le district de Wai, les femmes empruntent des engins plus souvent que les hommes. Alors que 43,3 % des femmes ont indiqué emprunter des engins de pêche, 66,7 % des hommes étaient propriétaires de leurs engins et n'en empruntaient pas à autrui. Nombre d'habitants de Wai tirant leurs revenus de la pêche, et vu l'importance de l'équipement de pêche, davantage de personnes sont propriétaires de leurs engins qu'à Cuvu. C'est surtout le cas des hommes, qui utilisent des filets relativement grands, ainsi qu'un bateau pour prendre suffisamment de poissons à vendre.

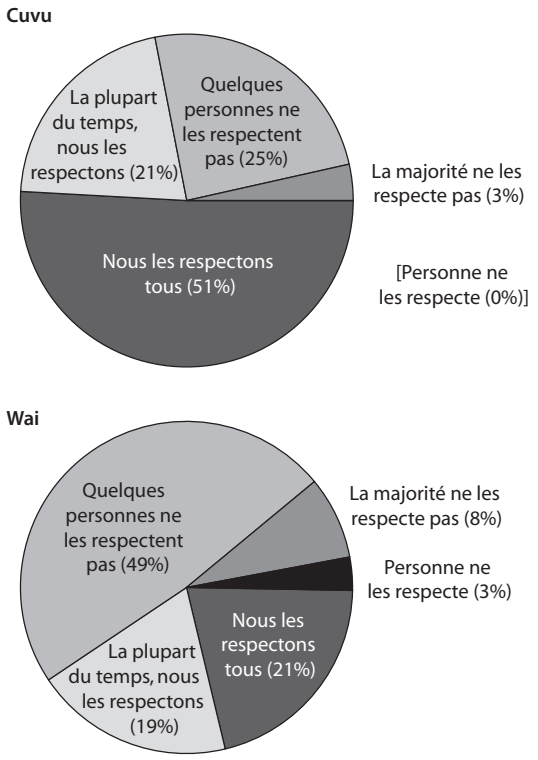

Figure 3. Respect des règles régissant l'AMP (« Diriez-vous que les règles de pêche dans les eaux appartenant au village sont observées par les résidents ? ») (Cuvu: n=57, Wai: n=62).

Contrairement aux habitants de Cuvu, trois hommes de Wai sur neuf empruntant du matériel indiquent qu'ils versent de l'argent au propriétaire. Les villageois expliquent que les hommes empruntent parfois un bateau à moteur et que l'argent versé au propriétaire sert à payer le carburant, et non l'utilisation du bateau. Les femmes ne paient généralement rien quand elles empruntent un engin. Bien que la taille de l'échantillon ne soit pas suffisamment grande pour permettre des conclusions définitives, on peut dire que 13 femmes sur 14 (92,9 %) qui empruntent des engins à d'autres ont indiqué remettre une partie de leurs prises au propriétaire. Aucune des femmes n'a indiqué qu'elle versait de l'argent, mais des entretiens informels ont révélé qu'elles versent généralement 0,58 dollar fidjien[8] par personne et par jour pour le carburant lorsqu'elles utilisent un bateau.

Le tableau 3 indique la façon dont les villageois distribuent leurs prises excédentaires. Les résidents de Cuvu ne les vendent pas, hormis dans quelques cas, celui des holothuries par exemple. La plupart des répondants (86,4 %) donnent leurs surplus à des parents qui le redistribuent à d'autres membres de la famille.

Comme les résidents de Cuvu, ceux de Wai font preuve de réciprocité en partageant leurs prises avec d'autres personnes. Ainsi, lorsque je me suis rendue dans les villages, mes hôtes ont reçu des poissons d'un cousin et d'autres parents, qui les avaient préparés pour la famille. Lors d'une cérémonie marquant les cent jours écoulés depuis le décès du frère de la mère de ma famille hôte, des parents et des voisins ont offert une fête et se sont partagé les frais. La famille en fera autant à l'intention de parents et voisins lors de cérémonies futures. Toutefois, au quotidien, la pêche est une source importante de revenus pour les habitants de Wai. Après avoir réservé des poissons pour leur propre famille, la plupart des répondants (75,5 %) vendent leurs prises à des intermédiaires, dans le village ou sur les marchés des villes.

c) Le sens de la solidarité entre villageois

Pour examiner le sens de la solidarité parmi les résidents, on a demandé aux personnes interrogées qui, à leur avis, serait désigné pour intervenir en cas de soudain déclin des prises à l'échelon local. Près de 83 % des répondants des deux districts ont indiqué qu'ils résoudraient collectivement le problème, tout en suggérant des niveaux d'intervention différents (tableau 4). À Cuvu, près de la moitié (48,3 %) des habitants ont répondu que le district tout entier unirait ses forces pour résoudre le problème, tandis qu'un tiers (32,8 %) pensait que le village tout entier s'y emploierait.

Par ailleurs, les entretiens ont montré que les habitants de Cuvu considèrent généralement la solidarité, au niveau du district, comme un facteur important dans la gestion de l'AMP, même si certains villages de Cuvu revendiquent des droits de propriété villageoise (Sano, sous presse). Le commentaire suivant illustre bien le principe d'unité que suivent les villageois et qui les conduit à trouver de meilleures idées et des solutions pour la gestion des ressources : « Si chaque village pratique la conservation individuellement, il peut y avoir des problèmes. Mais si nous amenons le district tout entier à travailler ensemble, si tous les gens qui pêchent dans la zone travaillent ensemble, alors la conservation sera renforcée, parce que tout le monde respectera les règles de l'AMP. »

À Wai, la proportion de personnes qui indiquent qu'elles résoudront collectivement le problème est plus faible. Alors que 30,5 % des répondants disent que le problème est résolu à l'échelon du village, 16,9 % disent qu'il l'est au niveau du district. En outre, 22 % indiquent que tous les chefs de village travaillent ensemble. Une conclusion à noter est que 23,7 % des répondants de Wai indiquent que l'ONG est en mesure de traiter le problème, pourcentage beaucoup plus élevé qu'à Cuvu (1,7 %). Bien qu'il soit difficile de tirer des conclusions définitives, cela laisse à penser que les résidents de Wai sont unanimes à penser que quelqu'un d'autre résoudra leurs problèmes.

Le capital social de liaison dans les districts de Cuvu et de Wai

À la différence du capital social de cohésion qui établit des liens sociaux solides au sein d'une communauté, le capital social de liaison comporte des « liens lâches » qui véhiculent à un groupe des informations, des possibilités et des techniques que ce groupe ne possède pas lui-même. La circulation de l'information peut être facilitée par le capital social de liaison en raison d'une meilleure transparence et de coûts de transaction réduits. Granovetter (1973) affirme que l'entretien de relations moins intenses avec autrui est un facteur de force parce qu'elles donnent accès à de nouvelles informations ou à d'autres types de ressources qui ne sont pas accessibles à des personnes prisonnières de réseaux autonomes, très denses.

a) Accès à une assistance externe

Aucun des deux districts n'a bénéficié de projets de développement à grande échelle. Ils ont obtenu un soutien de la part d'ONG, mais uniquement pour mettre en place une infrastructure limitée et pour replanter les mangroves, à quoi s'ajoutent les subventions octroyées par les autorités nationales pour l'installation de toilettes à chasse d'eau. Le district de Wai a attiré l'attention de chercheurs universitaires sur son projet de développement[9]. Les projets de développement conduits par des organismes extérieurs dans les deux districts ressortent du tableau 5, qui montre que Wai a bénéficié de davantage de projets que Cuvu. Une analyse qualitative montre toutefois que ces projets étaient de brève durée et d'envergure limitée. C'est pourquoi j'ai posé en hypothèse que les deux districts possèdent des niveaux similaires de capital social de liaison pour ce qui est de l'accès à une assistance extérieure en vue de la mise en valeur du village.

---

8 1 dollar fidjien = 0,58 dollar des États-Unis d'Amérique

9 « Le projet SIG, outil de planification de développement touristique intégré géré par la communauté » a été exécuté par le Département Tourisme et accueil de l'Université du Pacifique Sud.

Tableau 1. Emprunt d'engins de pêche.

	District de Cuvu			District de Wai		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Empruntent les engins	15 (60,0 %)	9 (26,5 %)	24 (40,1 %)	9 (33,3 %)	13 (43,3 %)	22 (38,6 %)
N'empruntent pas d'engins	10 (40,0 %)	25 (73,5 %)	35 (59,3 %)	18 (66,7 %)	17 (56,7 %)	35 (61,4 %)

Tableau 2. Contrepartie de l'emprunt d'engins de pêche.

	District de Cuvu			District de Wai		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Aucune obligation	5 (33,3 %)	1 (11,1 %)	6 (25,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)
Versement d'argent	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	3 (33,3 %)	1 (7,1 %)	4 (17,4 %)
Don d'une partie des prises	10 (66,7 %)	8 (88,9 %)	18 (75,0 %)	6 (66,7 %)	13 (92,9 %)	19 (82,6 %)
Total	15	9	24	9	14	23

Tableau 3. Utilisation du surplus de prises.

	District de Cuvu			District de Wai		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Vente au village	1 (4,0 %)	1 (2,9 %)	2 (3,4 %)	17 (63,0 %)	12 (40,0 %)	29 (50,9 %)
Troc avec d'autres résidents	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (3,7 %)	0 (0,0 %)	1 (1,8 %)
Don au chef	2 (8,0 %)	1 (2,9 %)	3 (5,1 %)	1 (3,7 %)	1 (3,3 %)	2 (3,5 %)
Don à des parents	22 (88,0 %)	29 (85,3 %)	51 (86,4 %)	5 (18,5 %)	9 (30,0 %)	14 (24,6 %)
Don aux autres résidents	0 (0,0 %)	1 (2,9 %)	1 (1,7 %)	0 (0,0 %)	1 (3,3 %)	1 (1,8 %)
Vente au marché	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	2 (7,4 %)	7 (23,3 %)	9 (15,8 %)
Autre	0 (0,0 %)	2 (5,9 %)	2 (3,4 %)	1 (3,7 %)	0 (0,0 %)	1 (1,8 %)
Total	25	34	59	27	30	57

Tableau 4. Comment résoudre un problème touchant les ressources (« En cas de déclin soudain des prises dans les eaux du village, qui, à votre avis, interviendrait pour remédier à la situation ? »)

	Cuvu	Wai
Chaque ménage, individuellement	1 (1,7 %)	1 (1,7 %)
Les membres du sous-clan, entre eux	4 (6,9 %)	0 (3,4 %)
le village tout entier	19 (32,8 %)	18 (30,5 %)
Tous les chefs de village, ensemble	4 (6,9 %)	13 (22 %)
Le district tout entier	28 (48,3 %)	10 (16,9 %)
Une ONG	1 (1,7 %)	14 (23,7 %)
Un fonctionnaire de l'État	1 (1,7 %)	3 (5,1 %)
Total	58	59

Tableau 5. Projets des districts de Cuvu et de Wai bénéficiant du soutien d'organisations extérieures (OISCA : Organisation internationale pour le progrès industriel, spirituel et culturel)

	Title	Groupe cible	Année	Organisation de soutien ou d'exécution
Wai	Installation de citernes d'eau potable	Villages de Lomawai et Kubuna	1996	OISCA
	Projet SIG, outil de planification de développement touristique intégré géré par la communauté	Représentants de tous les villages	2004 (2 jours)	Département Tourisme et accueil, Université du Pacifique Sud
	Plantation de la mangrove	Village de Lomawai	2004 (1 jour)	Peace International Association
Cuvu	Programme La forêt des enfants	Élèves de l'école du district de Cuvu	1993	OISCA
	Plantation de la mangrove	Villages de Yadua et Tore	1995	OISCA

b) Relations avec des ONG en vue de la gestion d'AMP

Les projets de gestion collective des ressources côtières de Cuvu et Wai ont commencé en 1999, avec l'assistance d'ONG (Partners in Community Development Fiji — PCDF, et l'Organisation mondiale de protection de la nature — WWF). Des entretiens avec des représentants de ces deux ONG ont révélé que celles-ci mettent l'accent sur « une approche ascendante de la promotion de la conservation des ressources côtières ». Elles prennent la participation et l'esprit d'initiative des résidents au sérieux, ainsi que l'ont indiqué deux agents de ces ONG : « Les communautés participent elles-mêmes à la prise de décisions. Toutes les questions doivent être posées par la communauté. C'est un plan de gestion communautaire. C'est pourquoi nous organisons des ateliers communautaires, auxquels nous faisons participer toutes les parties prenantes, c'est-à-dire des représentants des services des pêches, de l'environnement, de la foresterie et de l'agriculture. » « Ce n'est pas nous qui avons décrété le *tabou* (AMP). C'est la population qui en a pris l'initiative. Nous avons facilité les débats, dans les villages, et tout le monde a accepté », a remarqué un agent d'une autre ONG.

Bien que les deux ONG aient suivi des approches participatives, les possibilités offertes aux villageois étaient différentes selon le district. Pour mesurer le degré de participation des villageois à la planification de l'AMP, les personnes interrogées ont dû indiquer combien de fois elles avaient participé à un atelier ou une formation sur l'AMP. D'après le tableau 6, la participation était différente dans les deux districts ($P<0,05$, test t). Les habitants de Wai avaient une possibilité relativement limitée de participer à des ateliers de gestion de l'AMP.

Tableau 6. Différence de fréquentation des ateliers entre les deux districts

Moyenne		Valeur *T*	Valeur *P*
Cuvu	Wai		
2,47	1,98	2,516	0,013

Cuvu: n=55, Wai: n=60

Il semble que la participation plus faible des habitants de Wai s'explique par le mode d'organisation des ateliers par le WWF. Les ateliers de gestion organisés par le WWF se déroulaient dans l'un des villages de Wai, et certains résidents sélectionnés dans d'autres villages ont fait tout un voyage pour participer aux ateliers. Comme l'a déclaré un répondant, « Depuis 1999, c'est la première fois cette année (mars 2004) que le WWF s'est rendu dans tous les villages, un par un. C'est pourquoi il a payé le billet aux participants pour qu'ils viennent à ce village… Cinq personnes ont été choisies dans chaque village : les représentants de la communauté, *Turaga ni Koro* (le chef du village), une ou deux femmes, et deux jeunes. »

Il faut noter que les villageois des deux districts perçoivent différemment la présence d'ONG. Parmi les répondants de Wai, 19,4 % ont indiqué que les ONG prenaient les décisions concernant les règlements de pêche (fig. 4). En revanche, les habitants de Cuvu ont été moins nombreux (6,7 %) à répondre en ce sens). Cette différence s'explique peut-être par les modes différents de participation à chaque projet. Les habitants de Cuvu avaient plus de chances de participer à des ateliers de planification et de gestion parce que ceux-ci se déroulaient dans cinq villages différents au début du projet. En outre, la plus grande participation durant la phase de planification a peut-être donné aux villageois l'impression d'avoir la maîtrise du projet et de bien connaître l'ONG. Autrement dit, le degré de participation à des projets de gestion collective des ressources côtières pourrait dépendre de la manière dont le capital social de liaison des villages est conçu. Les résidents de Cuvu avaient moins de chances de s'impliquer dans le projet que ceux de Wai.

c) Relations avec les fonctionnaires de l'État

Pour les représentants d'ONG, il est indispensable de collaborer avec les pouvoirs publics pour mettre en place une gestion durable des ressources. Au cours de la préparation du projet, les deux ONG (PCDF et WWF) ont pris contact avec les districts par l'intermédiaire du service provincial. En général, des agents de ces antennes locales de services du secteur public (services des pêches, des forêts, de l'environnement) sont invités aux ateliers, parce que les ONG considèrent qu'il importe de jeter un pont entre les villages

et les services de l'État si l'on veut mettre en place une gestion collective durable des ressources côtières. Comme l'a expliqué un représentant de PCDF, « lorsque nous organisons des ateliers dans les villages, nous invitons des agents des services des pêches et de l'environnement, de manière à suivre une démarche intégrée. C'est important parce que, lorsque nous nous retirons du projet, c'est le service compétent qui prend le relais. » Il semble toutefois que les villageois ne reconnaissent pas toujours le soutien que les pouvoirs publics accordent à leurs activités de gestion collective des ressources côtières. Seulement 1,7 % des répondants de Cuvu et 5,1 % de ceux de Wai indiquent que ce sont les fonctionnaires de l'État qui interviendraient en cas de soudain déclin des prises de poissons dans les eaux appartenant au village. Aucun répondant n'a déclaré que les pouvoirs publics prêtaient leur assistance à la gestion collective des ressources côtières. De fait, faute de moyens financiers et de compétences au niveau du service provincial, l'État n'est pas en mesure de mettre en œuvre ses propres projets de gestion des ressources, bien qu'il en reconnaisse l'importance.

En résumé, le capital social de liaison, qui se traduit dans les faits par des relations formelles et informelles entre les villages des deux districts et les services provinciaux, est faible. Par manque de main-d'œuvre et de budget, il est apparemment difficile aux agents des services provinciaux de se rendre dans chaque district, selon les instructions des autorités. En particulier, les services provinciaux n'affectent ni budget ni personnel à la gestion collective des ressources côtières, bien que les agents en connaissent l'importance. Ils facilitent au contraire la participation des ONG à la gestion collective des ressources côtières, en créant ainsi du capital social de liaison dans les villages.

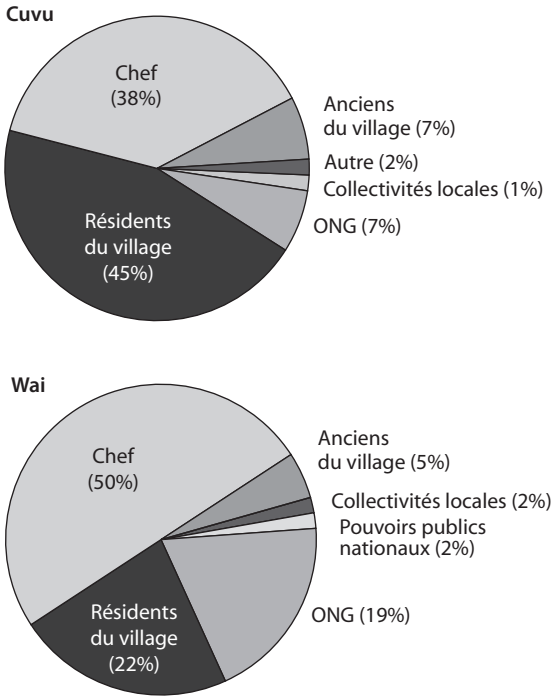

Figure 4. Décideurs (« Qui prend les décisions en matière de modification des règlements halieutiques ? ») (Cuvu: n = 60, Wai: n = 62)

Fonctions du capital social de cohésion en matière de gestion collective des ressources côtières dans les districts de Cuvu et de Wai

Le capital social de cohésion a deux grandes fonctions théoriques : 1) faciliter la compréhension commune et la connaissance parmi les utilisateurs des ressources, parce que des liens solides entre villageois facilitent la diffusion des connaissances, et 2) faciliter l'application des règlements, parce que la réciprocité peut servir à résoudre des dilemmes sociaux, ce qui implique d'évaluer dans quelle mesure les autres villageois seront des coopérateurs conditionnels.

En m'appuyant sur des matériaux recueillis pendant mon travail sur le terrain, j'affirme que, dans le cas de la gestion collective des ressources côtières pratiquée dans les districts de Cuvu et Wai, le capital social de cohésion joue deux rôles essentiels et contribue ainsi au bon fonctionnement des institutions : la promotion d'une compréhension commune et du partage des connaissances, et une meilleure application des règlements.

a) Promotion d'une compréhension commune et du partage des connaissances

Dans le contexte de la gestion collective des ressources côtières, le capital social de cohésion facilite la diffusion des connaissances et des informations entre villageois. Grâce à des liens solides, les informations et connaissances circulent aisément entre villageois. On en a relevé un exemple dans les réunions de village bien organisées. Dans chaque village du district de Cuvu, des réunions ont lieu tous les quinze jours, et tous les adultes y participent. Selon l'enquête, 83,3 % des répondants de Cuvu ont indiqué qu'en cas de modification des règlements halieutiques, les habitants obtiennent des informations à l'occasion de réunions de village (fig. 5). Au besoin, des réunions supplémentaires sont tenues. Bien que les femmes et les jeunes ne prennent généralement pas la parole au cours de ces réunions, pour des raisons de coutume et de hiérarchie, tous les villageois apprennent le contenu des décisions et la façon dont elles sont prises. Même si une personne est absente, il ne lui est pas difficile d'accéder à l'information, grâce au capital social de cohésion qui repose sur les relations étroites existant au sein de la famille et entre parents. En outre, tous les répondants ont indiqué que le chef du village est chargé de diffuser les informations. Les villages des deux districts étant relativement petits, les habitants sont en mesure de diffuser ces informations.

Comme ceux de Cuvu, les villages du district de Wai se réunissent tous les quinze jours, le lundi, dans leur maison commune. Tous les adultes doivent y participer. Bien que, contrairement à Cuvu, davantage de répondants aient choisi comme source d'information une ONG et le chef du village, 59 % des habitants de Wai ont indiqué qu'ils apprendraient au cours de ces réunions si un changement quelconque était apporté aux règlements halieutiques. Des chefs de village de Wai déclarent entretenir de fortes relations avec d'autres chefs, de sorte que l'information circule facilement entre eux. Les informations importantes émanant d'autres villages, par exemple les périodes d'ouverture des AMP, sont ensuite transmises

aux habitants des villages lors de la réunion du lundi. Un habitant souligne combien il importe de diffuser les informations pour rendre l'AMP efficace. « Il vaut mieux dire aux gens où est le *tabou* si l'on veut que personne n'y aille. Dans chaque village, le chef (Turaga ni Koro) se doit de diffuser les informations pour dire aux gens qu'ils peuvent aller pêcher dans les eaux appartenant au village, mais qu'ils ne peuvent pas pénétrer dans la zone *tabou.* »

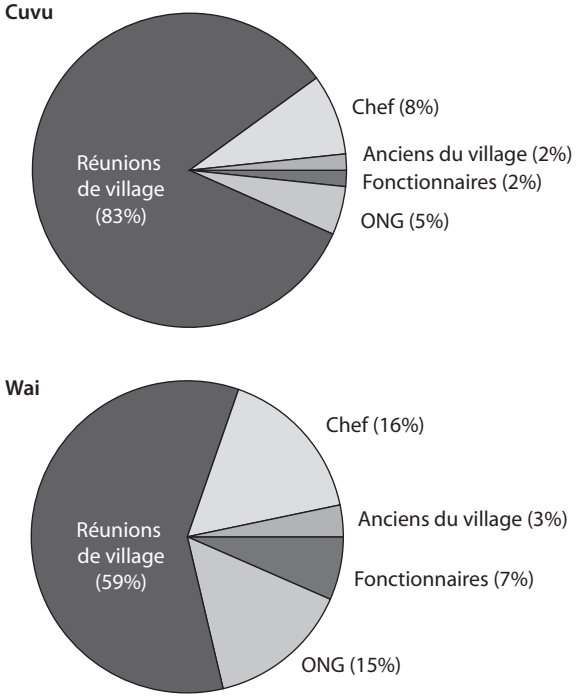

Figure 5. Source d'information dans le village (Cuvu: n = 60, Wai: n = 61)

b) Une meilleure application des règlements - Faciliter le règlement de contentieux

La gestion à long terme des ressources collectives passe nécessairement par l'application de règlements (Gibson et al. 2005), et le capital social de cohésion est important dans la mesure où il prévoit une surveillance appropriée et des sanctions. Dans les districts de Cuvu et de Wai, des « gardiens » des ressources halieutiques, sélectionnés parmi les villageois pour exercer une surveillance, sont chargés, au nom des autres villageois, de veiller à l'état des ressources et au comportement des utilisateurs. Les villageois connaissent personnellement ces gardiens, qui sont choisis parmi eux et comprennent leur rôle dans la gestion collective des ressources côtières. Comme l'indique Ostrom (2000:151), la condition requise pour une gestion durable des ressources collectives est l'instauration de relations fortes de confiance parmi les gardiens des ressources halieutiques. Les autres habitants du village peuvent ainsi être amenés à coopérer, sans avoir à craindre d'être exploités.

Les obligations réciproques incombant aux villageois permettent aussi de doser les sanctions. Grâce aux liens fondés sur la parenté, les sanctions locales ne sont que de simples avertissements, parce que le degré de confiance et de réciprocité parmi les villageois est suffisamment élevé pour que les fautes soient pardonnées. En termes économiques, le coût de l'application des règlements reste modéré. Comme le montre Ostrom (1990), l'application peu coûteuse des règlements est une condition nécessaire à une gestion durable des ressources collectives.

Fonctions du capital social de liaison en matière de gestion collective des ressources côtières dans les districts de Cuvu et Wai

D'après les ouvrages publiés (par exemple Fedderke et al. 1999; Grafton 2005), le capital social de liaison remplit trois fonctions théoriques. Il facilite la compréhension de la gestion collective des ressources côtières et de ses règles par les parties prenantes en : 1) leur apportant de nouvelles connaissances et techniques émanant de groupes extérieurs, 2) établissant des liens entre communautés voisines et d'autres parties prenantes extérieures pour faciliter le règlement de conflits, et 3) instituant des règlements cohérents dans de multiples couches d'entreprises imbriquées.

a) Compréhension et connaissance de la gestion collective des ressources côtières par les villageois

Le capital social de liaison facilite l'accès à la connaissance des AMP dans les villages. Chaque villageois des deux districts a indiqué que c'étaient des ONG qui avaient suggéré d'aménager une AMP. Bien que les ONG attribuent aux villageois la paternité des activités de conservation menées dans les villages, il apparaît que les connaissances et techniques émanent de l'extérieur, au travers des activités conduites par les ONG. Un représentant de l'ONG a certes reconnu que l'aménagement d'une AMP englobant une petite partie seulement du *qoliqoli* n'est pas suffisamment efficace pour conserver la biodiversité, mais le capital social de liaison a certainement contribué à la création de savoirs dans les villages, de sorte que les résidents ont pris l'initiative de gérer leurs ressources naturelles.

Dans le district de Cuvu, le capital social de liaison semble avoir eu des effets plus tranchés. Grâce aux ateliers organisés par PCDF, les villageois ont reconnu que la conservation joue un rôle important dans leurs moyens de subsistance. Les ONG reconnaissent que la gestion des ressources à long terme suppose la transmission de leurs connaissances aux villageois. Les agents des deux ONG attendent des villageois qu'ils gèrent eux-mêmes les ressources de leur propre village. Clark démontre (Clark 1995:310) que les utilisateurs des ressources peuvent être les gestionnaires de leurs ressources au quotidien, tandis que les ONG considèrent qu'une stratégie efficace consiste à aider les villageois à s'organiser pour surveiller l'exploitation de leurs ressources. En outre, le représentant du WWF indique que les villageois qui ont suivi une formation à leur projet doivent transmettre leurs savoirs et leur expérience à d'autres villages, afin de vulgariser la bonne gestion des ressources naturelles. Un agent d'une autre ONG implantée à Suva, également membre du réseau FLMMA (Association fidjienne des aires marines protégées), confirme cet effet de diffusion : « Après notre succès dans un district, les habitants d'autres villages se sont intéressés à la conservation des ressources marines et ont souhaité avoir une zone *tabou* (AMP) dans leur

village. Ils ont appris ce succès du responsable du projet conduit dans un autre village, et nous ont demandé de travailler dans leur village. Parfois, la presse écrite et radiophonique contribue à transmettre l'information, mais l'important, c'est que la population locale qui a connaissance d'une bonne méthode de conservation en parle à d'autres personnes en employant son propre langage. »

b) Établissement de liens avec des communautés voisines et d'autres parties prenantes extérieures pour faciliter le règlement de conflits

Il importe que les villageois aient recours à des mécanismes internes fondés sur le capital social de cohésion, à l'échelon du village, pour faire bien comprendre les règlements locaux à leur niveau. D'un autre côté, lorsqu'une communauté est en conflit avec un individu ou un groupe extérieur à la communauté, il peut s'avérer nécessaire d'établir des liens avec d'autres communautés — communautés adjacentes ou voisines, ou personnes extérieures — pour atténuer le conflit, parce que ces liens facilitent la communication et l'échange de savoirs entre les parties.

À Cuvu, des liens ont été tissés avec l'extérieur pour résoudre des conflits potentiels avec une communauté voisine. Vu la mobilité des ressources côtières, on ne saurait décréter de règlement dans un village sans faire de même dans un village voisin, sinon les institutions ne seraient ni efficaces ni durables. L'instauration de réseaux entre villages permet donc de donner à ceux-ci des possibilités de communication et d'échange de savoirs. Un village, Yadua, a entrepris une collaboration avec un village voisin qui n'avait pas participé au projet. Pour faciliter la surveillance, le village de Yadua (district de Cuvu), envisagea de transférer son AMP plus près de la limite du village voisin, Volivoli. Ce lien de coopération entre villages devrait faciliter l'exploitation durable des ressources.[10] Le partage des connaissances en matière de conservation pourrait à terme influer sur l'utilisation future du *qoliqoli* par le village voisin.

c) Cohérence des règlements et des stratégies de gestion à de multiples niveaux

Les activités de gouvernance organisées à de multiples niveaux de systèmes imbriqués, grands ou petits, permettent de résoudre divers problèmes, y compris des questions qui se posent à des échelles différentes (Ostrom 1990:102; Ostrom 2000:152). Les règles édictées à un niveau donné doivent prendre en compte les règles en vigueur à d'autres niveaux, sinon le système risque d'être incomplet et sa pérennité incertaine. Si le capital social de liaison transfère des savoirs des autorités au citoyen, il doit contribuer à l'organisation des règles et stratégies de gestion à l'échelon de base, conformément à la politique de l'État. Autrement dit, si le capital social de liaison transfère aux villageois des connaissances en matière de lois nationales, les règles communautaires édictées dans le cadre d'activités liées à la gestion collective des ressources côtières dans les deux districts devraient être compatibles avec le cadre législatif existant. Ainsi, des villageois sont nommés gardiens des ressources halieutiques par le Ministre de l'agriculture, de la pêche et des forêts, et leurs attributions sont précisées dans la loi relative à la pêche. Par le truchement des ONG qui s'efforcent de faire participer les organismes publics au projet, le service des pêches a envoyé un agent dans les villages pour dispenser une formation à ces gardiens et les certifier. Les ONG ont en outre donné aux villageois des informations sur la loi nationale en vigueur concernant les droits de propriété sur les ressources marines. Dans les deux zones visées par l'étude, les villageois savent dans quelle mesure la loi répartit la propriété des ressources entre la nation et les utilisateurs locaux des ressources. Cela a facilité la compréhension de la gestion collective des ressources côtières et contribué à rendre le système de gestion cohérent et stable.

Le capital social de liaison a également pour fonction d'assurer la cohérence des stratégies de gestion, de manière à faciliter l'exploitation durable des ressources à grande échelle. Les deux districts de Cuvu et Wai ont conduit des activités de gestion des ressources côtières dans le cadre du réseau LMMA, bien que Cuvu ait quitté celui-ci par la suite. Le réseau LMMA a mis au point un « cadre d'apprentissage » qui permet d'échanger savoirs, savoir-faire, ressources et informations entre projets participants. Ces derniers utilisent le cadre pour surveiller les activités, et les informations pour comprendre les facteurs contribuant au succès ou à l'échec des activités menées dans le cadre du projet. Des ONG qui ont conduit des projets de gestion collective des ressources côtières aux Îles Fidji sont bien connues des fonctionnaires provinciaux, en raison de leur mobilité et de leur appui financier.

Effets du capital social de liaison sur le respect des règlements

Jusqu'ici, les résultats de la présente étude confirment les fonctions théoriques du capital social de liaison, telles que décrites dans les articles publiés (Fedderke et al. 1999; Grafton 2005). Je voudrais toutefois souligner que le capital social de liaison peut influer sur le respect des règlements portant sur l'exploitation des ressources. Ostrom (1990) indique que l'existence de règlements valables, découlant de la participation des personnes qui se les approprient, ne garantit aucunement que ces personnes les respecteront. L'auteur affirme que la surveillance de l'application du règlement est peut-être plus importante encore que la participation à la prise de décisions. Toutefois, des études de cas montrent que le comportement des exploitants des ressources est influencé par la possibilité de participer à l'établissement du règlement.

Chaque village des districts de Cuvu et Wai a désigné deux gardiens des ressources halieutiques qui conduisent ponctuellement des activités de surveillance. D'autre part, aucun suivi extérieur régulier n'est effectué, et aucune sanction extérieure n'est appliquée dans les deux

[10] Pour les besoins de cette thèse, le capital social de cohésion se définit comme l'ensemble des liens existant entre résidents d'un seul et même district. Les liens existant entre Yadua et Volivoli sont considérés comme relevant du capital social de liaison, bien qu'ils impliquent des relations de voisinage entre Fidjiens d'origine.

districts. Bien que rien ne les différencie quant au suivi et aux sanctions, le degré de respect des règlements locaux d'exploitation des ressources est plus élevé à Cuvu qu'à Wai, les villageois des deux districts ne participant pas au même degré à l'établissement des règlements, du fait de la procédure et des approches différentes suivies par les deux ONG. Comme l'a indiqué l'un des répondants :

Avant le lancement du projet, le WWF a commencé par rendre visite au chef de clan du principal village du district, à la suite de quoi une activité particulière a été mise au point. En résumé, le projet a mis l'accent sur l'avis du chef, et la possibilité offerte aux villageois de participer à la prise de décisions quant à l'aménagement de l'AMP était limitée. Peu de résidents pratiquant effectivement la pêche ont participé à l'élaboration du règlement ; ils n'ont donc pas eu le sentiment de participer à cette procédure. Un pêcheur considère que la décision d'aménager l'AMP a été prise unilatéralement par le chef : « Lorsque le *tabou* a été décrété (AMP), seul le chef a décidé de l'endroit. Personne d'autre n'a donné son avis. »

Selon ce même pêcheur, le choix du site de l'AMP par le chef précédent ne suffit pas à protéger les poissons juvéniles. Bien que l'on trouve ces poissons dans l'estuaire, l'AMP ne peut pas les protéger suffisamment, parce qu'elle est aménagée à un autre endroit. « Le *tabou* (AMP) devrait être décrété à un endroit où les poissons grossissent. J'ai vu beaucoup de petits poissons dans l'estuaire, mais les gens pêchent dans cette zone. Maintenant, nous avons le *tabou* à un autre endroit, mais il devrait se trouver dans l'estuaire. Il faudrait changer de site. D'autres gens, je veux dire des pêcheurs, savent cela. Si j'en avais l'occasion, j'aimerais soulever ce point lors d'une réunion de village ». Le chef actuel est d'accord avec le pêcheur, la participation n'a pas été suffisante. Bien que les résidents de Wai ayant participé à l'étude respectent le chef précédent, on a constaté un certain mécontentement envers l'autorité dont le chef est investi et la manière dont ses décisions peuvent influer sur le respect des règlements relatifs à l'AMP par les résidents. Les particularités de la ressource doivent être prises en considération dans les règles de gestion collective des ressources, ainsi que l'indique Ostrom (1990). L'un des principes d'une gestion collective durable des ressources côtières est en effet celui-ci : « Les règles d'appropriation limitant la date, le lieu, la technique de pêche et/ou la quantité de poissons pêchés dépendent des conditions locales et des règles nécessitant de la main-d'œuvre, du matériel et/ou de l'argent. » (Ostrom 1990:90).

L'un des points importants que suggère ce principe, et qui est décrit en détail dans son ouvrage ultérieur (Ostrom 1998b), est que les règles doivent être en rapport avec les conditions écologiques locales. Toutefois, comme l'indique un habitant de Wai, les particularités des ressources marines de ces zones, qui résultent des interactions avec les habitudes d'exploitation des ressources par les villageois, n'ont pas été prises en considération dans l'élaboration des règlements en vigueur. L'adéquation des institutions aux conditions locales n'est peut-être pas aussi manifeste dans le district de Wai, une procédure n'ayant pas tenu compte des savoirs locaux des villageois, en particulier lors de l'élaboration du règlement. Cela dissuade les villageois de respecter les règlements halieutiques en vigueur.

Conclusions

Dans cet article, j'analyse les rôles respectifs du capital social de cohésion et du capital social de liaison dans la gestion collective des ressources côtières, dans les districts de Cuvu et Wai. Selon des études antérieures conduites à Fidji, les pratiques traditionnelles contribuant à la conservation des ressources côtières ont perduré, dans une large mesure (voir par exemple Veitayaki et al. 2001). Les mesures visant à limiter ces pratiques — interdictions saisonnières, zones de fermeture temporaire, restrictions imposées à certains types ou méthodes de pêche — s'appuient sur des liens solides qui se sont établis au sein des communautés fidjiennes. Les normes hiérarchiques traditionnelles régissent le comportement des gens et exigent que les populations respectent les règles de la communauté. Ces règles sont souvent imposées de manière arbitraire par un chef ou un ancien, et il faut que des liens solides, inspirant la confiance au sein de la communauté, se tissent pour que les institutions de gestion collective des ressources côtières perdurent.

En construisant un capital social de liaison avec des ONG, les villages de Cuvu et Wai ont eu accès à de nouvelles connaissances et informations sur la gestion des ressources côtières et les AMP. Le capital social de liaison entre les communautés fidjiennes peut avoir pour effet d'atténuer ou d'éviter les conflits, en facilitant la compréhension des objectifs et des règles de gestion collective des ressources côtières en vigueur dans un autre village. En outre, le capital social de liaison relie le village et différents niveaux et types d'organisations, en particulier des organismes du secteur public. En apportant des connaissances aux villages, mais aussi en intégrant les organismes d'État à la gestion collective des ressources côtières, la compatibilité des règles locales - telles que le système de gardiens des ressources halieutiques — avec le cadre législatif existant peut être assurée, ce qui garantit une meilleure stabilité du système de gestion tout entier.

Les deux ONG ont choisi des stratégies différentes pour les projets qu'elles ont conduits dans les communautés, et les résultats sont différents. Lorsqu'elles ont instauré des relations tenant compte des intérêts de chaque membre de la communauté, au lieu de considérer celle-ci comme un tout homogène, les règles ont été mieux respectées. L'approche « individuelle », qui permet à certains villageois de participer à la formulation de l'AMP, a été plus fructueuse, en ce sens qu'elle a fait participer les membres de la communauté. En l'absence de participation, les savoirs et expériences des utilisateurs des ressources n'ont pas été pris en compte dans la planification de la gestion, d'où une moins bonne adéquation des institutions aux conditions locales. Pour pouvoir généraliser les effets des approches de la gestion collective des ressources côtières adoptées par les ONG, il faut toutefois examiner de plus près la façon dont d'autres facteurs, tels que l'attitude des chefs ou le degré de participation de chaque villageois à l'économie de marché, expliquent le degré variable de respect des règles locales par les villageois.

L'étude dont il est rendu compte ici visait à expliquer le rôle des différents types de capital social dans la gestion collective des ressources côtières aux Îles Fidji. Elle n'émet aucune hypothèse quant à la supériorité morale

d'un type donné de capital social dans la société fidjienne. Mais quelles que soient les caractéristiques du capital social au sein d'une communauté données, les Fidjiens des zones rurales subissent de plus en plus la pression de la mondialisation, et, par conséquent, les ressources naturelles locales subissent elles aussi des pressions. Ces changements qui affectent la vie des populations fidjiennes exigent une forte proportion de capital social de liaison pour les besoins de la gestion des ressources côtières. Cela permet aux membres de petites communautés d'accéder à de nouvelles idées, de nouvelles techniques et des moyens financiers, nécessaires pour améliorer l'état des ressources naturelles. Pour améliorer la gestion des ressources marines, à l'échelon des villages, la difficulté consiste à trouver une stratégie permettant d'instaurer le capital social de liaison, compatible avec le capital de cohésion existant.

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes interrogées et les participants aux enquêtes menées aux Îles Fidji, sans le concours desquels cette recherche n'aurait pas été possible. Je remercie aussi particulièrement les nombreuses personnes et organisations de Fidji, en particulier le Programme Pacifique Sud du WWF, Partners Community Development Fiji et le Département des sciences appliquées de l'Université du Pacifique Sud pour leur aide. Merci également à Luca Tacconi, Meg Keen, Joeli Veitayaki et Colin Filer qui ont supervisé la recherche. Merci à la Crawford School of Economics and Government, à l'Université nationale d'Australie, à la Foundation for Advanced Studies on International Development et au Programme conjoint de bourses universitaires de la Banque mondiale et du Japon pour leur concours financier.

Bibliographie

Ahn T.K. and Ostrom E. 2001. Social capital and the second-generation theories of collective action: An analytical approach to the forms of social capital. Annual Meeting of the American Political Science Association, Boston, MA.

Bullen P. and Onyx J. 1998. Measuring social capital in five communities in NSW: A practitioner's guide. NSW, Management Alternatives. Available: http://www.mapl.com.au/A2.htm.

Clark J.R. 1995. Coastal management handbook. Boca Raton, USA: CRC Press, Inc.

Coleman J.S. 1988. Social capital in the creation of human capital. American Journal of Sociology 94:S95–S120.

Côté S. and Healy T. 2001. The well-being of nations: The role of human and social capital. Paris, France: Organisation for Economic Co-operation and Development, Centre for Educational Research and Innovation.

Fedderke J., De Kadt R and Luiz J. 1999. Economic growth and social capital: A critical reflection. Theory and Society 28:709–745.

Frazer R. 1973. The Fijian village and the independent farmer. p. 75–96. In: The Pacific in transition: Geographical perspective on adaptation and change. Brookfield H. (ed.). Canberra: Australian National University Press.

Fukuyama F. 1995. Social capital and the global economy. Foreign Affairs 74:89–103.

Gibson C.C., Williams J.T. and Ostrom E. 2005. Local enforcement and better forests. World Development 33:273–284.

Gilbert A. and Gugler J. 1982. Cities, poverty, and development: Urbanization in the third world. Oxford, U.K.: Oxford University Press.

Gillett R. and Lightfoot C. 2001. The contribution of fisheries to the economies of Pacific island countries: A report prepared for the Asian Development Bank, the Forum Fisheries Agency, and the World Bank. Manila, Philippines: Asian Development Bank.

Gittell R. and Vidal A. 1998. Community organizing: Building social capital as a development strategy. Thousand Oaks, USA: Sage Publications.

Grafton R. Quentin. 2005. Social capital and fisheries governance. Ocean and Coastal Management 48:753–766.

Granovetter M.S. 1973. The strength of weak ties. The American Journal of Sociology 78:1360–1380.

Grootaert C., Narayan D., Woolcock M. and Nyhan-Jones V. 2003. Integrated questionnaire for the measurement of social capital (SC-IQ). The World Bank, Social Capital Thematic Group.

Halpern D. 2005. Social capital. Cambridge: Polity Press.

Harpham T., Grant E. and Thomas E. 2002. Measuring social capital within health surveys: Key issues. Health Policy Planning 17:106–112.

Huber M. and McGregor K. 2002. A synopsis of information relating to marine protected area: volume 1. Apia, Samoa: Secretariat of the Pacific Regional Environmental Programme.

King M. et Lambeth L. 2000. La gestion communautaire des ressources marines: Pour une gestion de la pêche de subsistance par les communautés océaniennes. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

Lagibalavu M. 1994. Traditional marine tenure and policy recommendations: The Fijian experience. p. 269–273. In: South R.G., Goulet D., Tuqiri S. and Church M. (eds). Traditional marine tenure and sustainable management of marine resources in Asia and the Pacific. University of the South Pacific, Suva, Fiji: International Ocean Institute.

Lin N. 2001. Social capital: A theory of social structure and action. Cambridge: Cambridge University Press.

LMMA Network. 2003. Learning framework for the Locally-Managed Marine Area Network (Version 2.1). Suva, Fiji: LMMA Network.

LMMA Network. 2005. The Locally-Managed Marine Area Network 2004 Annual Report.

Maxwell J.A. 1996. Qualitative research design: An interactive approach. Thousand Oaks, USA: Sage Publications.

Narayan D. 1997. Voices of the poor - poverty and social capital in Tanzania. Washington DC: The World Bank.

Narayan D. and Cassidy M. 1999. A dimensional approach to measuring social capital: Development and validation of a social capital inventory. Current Sociology 49:59–102.

Narayan D. and Pritchett L. 1999. Cents and sociability: Household income and social capital in rural Tanzania. Economic Development and Cultural Change 47:871–897.

Nayacakalou R.R. 1978. Tradition and change in the Fijian village. Suva, Fiji: University of the South Pacific.

Nicholson, Norman. 1993. The state of the art. p.3–39. In: Ostrom V., Feeny D. and Picht H. Rethinking institutional analysis and development: Issues, alternatives, and choices. San Francisco, USA: ICS Press.

North D.C. 1990. Institutions, institutional change, and economic performance. New York: Cambridge University Press.

Ostrom E. 1990. Governing the commons: The evolution of institutions for collective action. Cambridge; New York: Cambridge University Press.

Ostrom E. 1998a. A behavioral approach to the rational choice theory of collective action presidential address. The American Political Science Review 92:1–22.

Ostrom E. 1998b. Self-governance and forest resources. Bogor, Indonesia: Center for International Forestry Research.

Ostrom E. 2000. Collective action and the evolution of social norms. The Journal of Economic Perspectives 14:137–158.

Patton M.Q. 2002. Qualitative research and evaluation methods. Thousand Oaks, USA: Sage Publications.

Putnam R.D. 2000. Bowling alone: The collapse and revival of American community. New York: Simon and Schuster.

Putnam R.D., Leonardi R. and Nanetti R.Y. 1993. Making democracy work: Civic traditions in modern Italy. Princeton, USA: Princeton University Press.

Ravuvu A. 1983. Vaka i taukei: The Fijian way of life. Suva: Institute of Pacific Studies of the University of the South Pacific.

Rudd M.A. 2000. Live long and prosper: collective action, social capital and social vision. Ecological Economics 34:131–144.

Sandel M.J. 1984. The procedural republic and the unencumbered self. Political Theory 12:81–96.

Sano Y. in press. Social and institutional arrangements in coastal common pool resource systems: Preliminary results of a study of community-based coastal management in Fiji. Tropics 17.

Tashakkori A, and Teddlie C. 1998. Mixed methodology: Combining qualitative and quantitative approaches. Thousand Oaks, USA: Sage Publications.

UNEP. 1999. Pacific Islands environment outlook. London: Chapman Bounford & Associates.

Veitayaki J., Aalbersberg B., Tawake, A. Rupeni E. and Tabunakawai K. 2001. Mainstreaming resource conservation: The Fiji Locally Managed Marine Area Network and its influence on national policy development. p. 10. In: Technical Report Working Paper no. 42, Resource Management in Asia-Pacific (RMAP) Program. Canberra: Research School of Pacific and Asian Studies, Australian National University.

Woolcock M. 1998. Social capital and economic development: Toward a theoretical synthesis and policy framework. Theory and Society 27:151–208.

Woolcock M. and Narayan D. 2000. Social capital: Implications for development theory, research, and policy. The World Bank Research Observer 15:225–249.

World Bank. 1999. Voices from the village: a comprehensive study of coastal resource management in the Pacific Islands. Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development.

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2009

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais et français

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information
B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 262000; Télécopieur : +687 263818; Courriel : cfpinfo@spc.int
Site Internet : http://www.spc.int/coastfish/Indexf/index.html